

Titre	Élaboration de Profils d'État électroniques pour les principales Conventions de la HCCH
Document	Doc. préél. No 16 de janvier 2024
Auteur	BP
Point de l'ordre du jour	Point III.4
Mandat(s)	C&D No 48 du CAGP de 2023
Objectif	Fournir une actualisation sur l'élaboration de Profils d'État électroniques
Mesure à prendre	Pour décision <input checked="" type="checkbox"/> Pour approbation <input type="checkbox"/> Pour discussion <input type="checkbox"/> Pour action / achèvement <input type="checkbox"/> Pour information <input checked="" type="checkbox"/>
Annexes	S.O.
Document(s) connexes(s)	Doc. préél. No 12B de décembre 2023 , Conventions Notification de 1965, Preuves de 1970 et Accès à la justice de 1980 : Préparation de la prochaine réunion de la Commission spéciale

Table des matières

I.	Subvention de l'UE pour l'élaboration de Profils d'État électroniques pour plusieurs des principales Conventions de la HCCH.....	2
II.	Situation actuelle	2
III.	Prochaines étapes.....	3
IV.	Propositions soumises au CAGP	4

Élaboration de Profils d'État électroniques pour les principales Conventions de la HCCH

I. Subvention de l'UE pour l'élaboration de Profils d'État électroniques pour plusieurs des principales Conventions de la HCCH

- 1 Le projet « Profils d'État électroniques », qui a débuté en septembre 2023 et s'achèvera en août 2025, est financé à 90 % par l'Union européenne, le reste étant couvert par d'autres contributions volontaires reçues de l'Allemagne, de l'Australie, de la France, de l'Italie, de la Suède, de la Suisse et de la Fondation des huissiers de justice de l'Union européenne (EUBF). Le Bureau Permanent (BP) est très reconnaissant pour l'ensemble des contributions volontaires reçues. Il convient de noter que l'EUBF participe également au projet en apportant son expertise.
- 2 L'élaboration des Profils d'État électroniques a été accueillie favorablement par le Conseil sur les affaires générales et la politique (CAGP) lors de sa réunion de 2023¹. Le Profil d'État électronique est une page web standardisée que les Parties contractantes pourront remplir, consulter et mettre à jour par voie électronique. Le Profil d'État électronique vise à faciliter le fonctionnement pratique de certaines Conventions en favorisant l'échange d'informations entre les Parties contractantes et en fournissant des informations sur les Autorités centrales et autres autorités des Parties contractantes. Des Profils d'État électroniques seront élaborés pour les principales Conventions de la HCCH, à savoir :
 - Convention Notification de 1965 ;
 - Convention Preuves de 1970 ;
 - Convention Enlèvement d'enfants de 1980 ;
 - Convention Adoption de 1993 ;
 - Convention Protection des enfants de 1996 ;
 - Convention Protection des adultes de 2000 ;
 - Convention Recouvrement des aliments de 2007.

II. Situation actuelle

- 3 Des Profils d'État existent déjà pour certaines de ces Conventions, tandis que d'autres sont en cours d'élaboration ou sur le point de l'être. Un aperçu de la situation pour chaque Convention est présenté ci-dessous :
 - Conventions Notification de 1965 et Preuves de 1970 : les Profils d'État sont en cours de rédaction et seront soumis pour discussion lors de la réunion de la Commission spéciale (CS) en juillet 2024, en vue d'être adoptés par le CAGP lors de sa réunion en 2025 ou, si la finalisation des Profils d'État devait intervenir avant la tenue du CAGP de 2025, par le biais d'une procédure écrite².
 - Convention Enlèvement d'enfants de 1980 : un Profil d'État révisé a été approuvé par la CS lors de sa Huitième réunion d'octobre 2023. Il sera soumis au CAGP pour approbation dans le cadre des Conclusions et Recommandations de la CS³.

¹ Conclusion et Décision (C&D) No 48 du CAGP de 2023, disponible sur le site web de la HCCH à l'adresse www.hcch.net, sous les rubriques « Gouvernance » puis « Conseil sur les affaires générales et la politique » puis « Archives (2000-2023) ».

² Voir [Doc. préél. No 12B de décembre 2023](#), Conventions Notification de 1965, Preuves de 1970 et Accès à la justice de 1980 : Préparation de la prochaine réunion de la Commission spéciale », para. 10 et 11, disponible sur le site web de la HCCH à l'adresse www.hcch.net sous les rubriques « Gouvernance » puis « Conseil sur les affaires générales et la politique ».

³ Conclusion et Recommandation (C&R) No 51 adoptée lors de la Huitième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique des Conventions Enlèvement d'enfants de 1980 et Protection des enfants de 1996 (du 10 au 17 octobre 2023) : « La CS approuve la révision de plusieurs éléments du Profil d'État relatif à la Convention Enlèvement

- Convention Adoption de 1993 : un Profil d'État a déjà été adopté⁴.
- Convention Protection des enfants de 1996 : les travaux se poursuivront en vue de l'adoption d'un Profil d'État⁵ à la fin de l'année 2024⁶.
- Convention Protection des adultes de 2000 : un Profil d'État été rédigé et fait actuellement l'objet d'une procédure d'approbation écrite, qui s'achève le 26 janvier 2024⁷.
- Convention Recouvrement des aliments de 2007 : il existe déjà un Profil d'État et un Profil d'État électronique pour cette Convention, qui nécessitent tous deux des révisions mineures⁸. Toutefois, le Profil d'État électronique pourrait être modernisé. La technologie du logiciel pourrait être modifiée pour permettre au BP d'extraire des informations à des fins de recherche, ce qui augmenterait considérablement l'efficacité de l'utilisation des données recueillies. En outre, les coordonnées des Autorités centrales disponibles sur le site web de la HCCH pourraient être automatiquement mises à jour à partir des données fournies dans le Profil d'État électronique, et des notifications pourraient être envoyées aux Parties contractantes, également automatiquement lorsque le Profil d'État est mis à jour⁹. Enfin, les temps de réponse lors du chargement d'une page pourraient être améliorés. Récemment, le BP a procédé à un premier examen des fonctionnalités et des exigences techniques du Profil d'État électronique existant en vertu de la Convention de 2007. Il a été conclu qu'il constituerait une bonne base de travail pour les six autres Conventions, avec les fonctionnalités supplémentaires mentionnées ci-dessus. Par ailleurs, la gestion des utilisateurs (la création et la gestion des profils d'utilisateurs pour l'ajout ou la modification de Profils d'État) pourrait également être améliorée, notamment avec l'utilisation de l'authentification à deux facteurs.

III. Prochaines étapes

- 4 Dans les semaines à venir, le BP examinera en détail les documents actuellement disponibles, en particulier les spécifications du Profil d'État électronique en vertu de la Convention de 2007, et les

d'enfants de 1980, sous réserve que le BP procède à un dernier toilettage et incorpore des amendements au texte afin de rendre compte des commentaires formulés lors de la réunion de la CS ». Les C&R sont disponibles sur le site web de la HCCH, à l'adresse www.hcch.net, sur l'Espace Recouvrement des aliments puis sous la rubrique « Réunions des Commissions spéciales ».

⁴ Disponible sur le site web de la HCCH, à l'adresse www.hcch.net, sur l'Espace Adoption puis sous la rubrique « Profils d'État ».

⁵ « Projet de Profil d'État en vertu de la Convention Protection des enfants de 1996 », Doc. pré. No 9 de juillet 2023, disponible sur le site web de la HCCH, à l'adresse www.hcch.net, sur l'Espace Protection des enfants puis sous la rubrique « Réunions de la Commission spéciale ».

⁶ C&R No 93 de la CS de 2023 : « Rappelant la C&R No 45 de la CS de 2017 et le mandat confié par le CAGP dans sa C&R No 19 de 2018, et considérant les commentaires reçus par les États concernant la structure et le contenu du projet de Profil d'État relatif à la Convention Protection des enfants de 1996, la CS relève que le BP poursuivra ses travaux sur ce projet en consultation avec les États. La CS recommande que ces travaux soient considérés comme prioritaires et qu'ils relèvent du mandat du groupe de travail comme mentionné dans la C&R No 92 ci-dessus » [soulignement ajouté].

⁷ « Projet de Profil d'État en vertu de la Convention Protection des adultes de 2000 », Doc. pré. No 7 de décembre 2023 (troisième version révisée), disponible sur le site web de la HCCH, à l'adresse www.hcch.net, sur l'Espace Protection des adultes puis sous la rubrique « Réunions de la Commission spéciale ». Voir Circulaire ciblée No 66 du 12 décembre 2023.

⁸ C&R No 68 adoptée lors de la Première réunion de la CS sur le fonctionnement pratique de la Convention Recouvrement des aliments et son Protocole Obligations alimentaires de 2007 (du 17 au 19 mai 2022) : « La CS invite le BP à consulter les Parties contractantes et les Membres de la HCCH sur les éventuelles révisions à apporter aux questions et cases à cocher / réponses pertinentes dans le Formulaire recommandé de Profil d'État. Le BP travaillera en consultation avec le Groupe de travail sur la coopération administrative pour mener à bien ces révisions. L'objectif est de garantir que, lorsque les Parties contractantes complètent leur Profil d'État, les informations qui y figurent reflètent de manière complète et précise leurs lois, procédures et services, tel que prévu par l'article 57. Un Formulaire recommandé de Profil des États révisé sera distribué aux Parties contractantes et aux Membres de la HCCH pour approbation. » Les C&R sont disponibles sur le site web de la HCCH, à l'adresse www.hcch.net, sur l'Espace Recouvrement des aliments puis sous la rubrique « Réunions des Commissions spéciales ».

⁹ *Ibid.*, C&R No 60 : « La CS invite le BP à explorer davantage, sous réserve des ressources disponibles, le développement d'un système permettant d'informer les Parties contractantes des récentes actualisations des Profils d'État électroniques relatifs à la Convention de 2007 disponibles sur le site web de la HCCH ».

modifiera pour refléter les ajouts et les modifications proposés. Il examinera également les modalités d'hébergement et évaluera les besoins futurs. En mars / avril 2024, un appel d'offres sera préparé et lancé afin de sélectionner une entreprise chargée de développer les Profils d'État électroniques dans le cadre du budget alloué. Une réunion sera organisée pour présenter une première version de l'appel d'offres et les réactions des Membres seront sollicitées. Les réponses à l'appel d'offres seront reçues et analysées en juin 2024. Les Membres seront invités à participer au comité qui sélectionnera l'entreprise, sur une base volontaire et étant entendu qu'un nombre plutôt restreint de participants est préférable.

- 5 Ainsi, d'ici septembre 2024, les exigences fonctionnelles et techniques auront été consolidées avec le prestataire de services. Compte tenu des dates mentionnées au paragraphe 3 ci-dessus, l'élaboration des Profils d'État électroniques pourrait être envisagée en plusieurs parties. Par exemple, les Profils d'État électroniques des Conventions Enlèvement d'enfants de 1980, Adoption de 1993, Protection des adultes de 2000 et Recouvrement des aliments de 2007 seraient publiés en février 2025, suivis par les Profils d'État électroniques des Conventions Notification de 1965, Preuves de 1970 et Protection des enfants de 1996 en juin 2025. Le BP suggère que les Groupes de travail existants ou futurs (voir Doc. préél. Nos 9 et 12B) dans le cadre de chacun des Profils d'État vérifient quels champs sont obligatoires et lesquels sont facultatifs et participent à la phase de test de ce Profil d'État avant la publication.

IV. Propositions soumises au CAGP

- 6 Le BP propose au CAGP la C&D suivante :
- Le CAGP accueille favorablement la mise à jour relative à l'élaboration des Profils d'État électroniques pour les Conventions Notification de 1965, Preuves de 1970, Enlèvement d'enfants de 1980, Adoption de 1993, Protection des enfants de 1996, Protection des adultes de 2000 et Recouvrement des aliments de 2007, et prend note du programme de travail et des dates proposées pour leur mise en œuvre.